

Calendrier des stages programmés à l'ISST à la demande de la FO, au cours du 2nd semestre 2024

Dates	Durée	Intitulé	Interlocuteur OS	Enseignant(s)
Semaine 39 : Du lundi 23 au vendredi 27 septembre	5 jours	Afip-L'incidence des procédures collectives sur les procédures prud'homales	Patricia Drevon	Laetitia Driguez et Christophe Vigneau
Semaine 40 : Du lundi 30 septembre au Vendredi 4 octobre	5 jours	Égalité	Béatrice Clicq	Philippe Légé et Antonella Corsani
Semaine 42 : Du lundi 14 au Vendredi 18 octobre	5 jours	CSE	Karen Gournay	Jean-Michel Denis et Arnaud Casado
Semaine 45 : Du lundi 4 au Vendredi 8 novembre	4 jours	Administrateurs représentants les salariés	Karen Gournay	Laetitia Driguez et Antonella Corsani
Semaine 48 : Du lundi 25 au Mardi 28 novembre	5 jours	Formation professionnelle continue	Michel Beaugas	Nicole Maggi- Germain et Arnaud Casado
Semaine 51 : Du lundi 16 au Vendredi 20 décembre	5 jours	Utilisation des outils numériques dans la formation	Rachèle Barrion	Anne Muller

Informations générales

1. Modalités de transmission des listes de stagiaires

Il est impératif de faire parvenir à l'ISST la liste des stagiaires **au minimum 6 semaines** avant le premier jour du stage afin de respecter les délais légaux (dépôt de la demande écrite d'autorisation d'absence auprès de l'employeur), mais aussi pour un bon fonctionnement interne de l'Institut (logistique administrative, hôtelière, de restauration, etc.).

2. Effectif minimum

Tout stage programmé doit rassembler un effectif minimum de 15 stagiaires. Des exceptions peuvent être prévues lorsque la part des travaux pratiques est importante - nécessitant un travail en faible effectif - ou encore en raison de la spécificité du groupe (membres d'un CA, d'un service) dont la composition ne permet pas de rassembler 15 stagiaires.

Il est impératif de prévoir **une marge d'inscrits supplémentaires** qui permettront de pallier les

Institut des Sciences Sociales du Travail (ISST)

16, boulevard Carnot – 92340 Bourg-La-Reine – Tél. : +33(0)1 79 41 90 00 –
www.panthéonsorbonne.fr/ufr/isst

désistements de dernière minute et de maintenir le stage à l'effectif prévu.

3. En cas d'annulation

Toute annulation de stage doit-être indiquée à l'ISST, par l'autorité syndicale responsable du stage, **par courriel au plus tard 5 semaines** avant le début du stage.

4. Contacts utiles

Directeur : Jean-Michel Denis, dirisst@univ-paris1.fr

Responsable administratif : Catherine di Costanzo, catherine.di-costanzo@univ-paris1.fr

Coordinatrice des stages : Agnès Placide, stages-ISST@univ-paris1.fr

Antonella Corsani : antonella.corsani@univ-paris1.fr

Anne Muller : anne.muller@univ-paris1.fr

Arnaud Casado : casadoarnaud@gmail.com

Philippe Légié : philippe.lege@u-picardie.fr

Nicole Maggi-Germain: Nicole.maggi-germain@univ-paris1.fr

Jean-Michel Denis : jean-michel.denis@univ-paris1.fr

Christophe Vigneau : christophe.vigneau@univ-paris1.fr

Laetitia Driguez : laetitia.driguez@univ-paris1.fr